

COMMUNIQUE DE PRESSE

La Rochelle, le 15/12/2021

RÉOUVERTURE DE LA PÊCHE A LA COQUILLE SAINT-JACQUES DANS LE PERTUIS BRETON

Dans le cadre de la surveillance sanitaire officielle des zones de production de coquillages, les deux derniers résultats consécutifs de dosage des toxines ASP (*Amnesic Shellfish Poison*) sur les coquilles Saint-Jacques du Pertuis breton sont inférieurs au seuil réglementaire de 20 mg / kg de chair.

En conséquence, l'interdiction de la pêche à la coquille Saint-Jacques dans ce secteur a été levée par arrêté préfectoral de ce jour : la réouverture de la pêche sera autorisée le jeudi 16 décembre matin.

La surveillance sanitaire se poursuit jusqu'à la fin de la période de pêche, actuellement fixée au 22 décembre 2021.

Contact presse Service départemental de la communication interministérielle

Tél.: 05 46 27 43 05 / Port.: 06 37 74 87 22 Courriel: pref-communication@charente-maritime.gouv.fr